

Les plus anciens documents linguistiques de la France

Corpus : (P1290112701A)

Responsable du corpus : -

Édition de la charte : -

1290112701

Édition critique

S.I. [Paris] - 1290, 27 novembre

Type de document: Lettre patente: confirmation de vente

Objet: Jean de Montegni de la prévôté de Paris, [2] notifie que Geufroi Alarran et Étienne sa femme de Soisy [Soisy-sur-Seine, Essone] [3] ont vendu à Robert le Vinetier et à Jeanne sa femme [5] une pièce de vigne située à Soisy-sur-Seine. Le prix de la vente est fixé en 6 s. 10 l.p. que les vendeurs ont eu et dont il se tiennet pour satisfaits. [7] Ils garantissent la vente, [8] et s'engagent à payer 26 d.p., si la vente aboutira. [9] Ils garantissent la vente en soumettant leurs biens et les biens de leurs hoirs à la justice du prévôt, [10] et renoncent à tous droits qu'ils leur puissent aidier.

Auteur: Jean de Montegni, garde de la prévôté de Paris

Disposant: Geufroi Alarran, Étienne sa femme

Sceau: Prévôté de Paris

Bénéficiaire: Robert le Vinetier, Jeanne sa femme

Autres Acteurs: Laurent le Pescheur; Jean Havec; prieur de Thiais [Val-de-Marne]

Rédacteur: Prévôté de Paris

Support: sceillé du sceau en cire verte de la Prévôté de Paris

Lieu de conservation: Paris, AN : L 1020 – Longchamp, n° 60

Transcription de la charte